

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 DECEMBRE 2007 AU CABINET DU MINISTRE Xavier BERTRAND

Personnes présentes : Marie-Ange Siffredi, Jacques Roger, Frédéric Laisné, Guillaume Bollier (SYNTEF-CFDT) ; Jean Bessière, Anne Trebucq (DGT) ; Fabrice Heyries (Cabinet)

Cette rencontre demandée par le SYNTEF-CFDT vise à faire le point sur le PMDIT et sur la RGPP.

Sur la RGPP

F. Heyries nous rappelle que les travaux devraient être terminés fin avril 2008. D'ici là, 24 missions (dont 4 concernent le ministère du travail) élaborent des travaux préparatoires dont les résultats acquis sont présentés périodiquement en conseil de modernisation des politiques publiques présidé par Nicolas Sarkozy.

La mission « Etat déconcentré » dont les conclusions sont présentées ce jour au premier conseil de modernisation des politiques publiques fixe les orientations générales et les préconisations transversales qui s'appliqueront à l'ensemble des ministères (pour des informations interministérielles complémentaires, vous rendre sur le site officiel de la RGPP : www.rgpp.modernisation.gouv.fr/)

Pour le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité deux missions sur quatre intéressent directement nos services :

- emploi – travail
- appareil productif

À ce jour, le travail est en cours ; les conclusions provisoires seront présentées début janvier (aucune restitution n'a encore été faite). Le comité de suivi RGPP donnera son avis sur les préconisations autour du 20 janvier 2008. Les décisions seront annoncées en conseil national de modernisation des politiques publiques courant avril.

Bien entendu à ce jour nous n'avons aucune information précise. En revanche, nous pouvons dire que les services déconcentrés seront fortement impactés par les mesures annoncées ce mercredi 12 décembre 2007 lors du premier conseil de modernisation :

- pilotage régional des grandes politiques publiques,
- concentration des directions régionales interministérielles actuelles (de 30 actuellement à moins de 10)
- autorité du préfet de région (responsable des politiques publiques) sur les préfets de département (gestionnaires des crises de sécurité publique)
- autorité des directions régionales sur les directions départementales

Il existe aujourd'hui une forte pression pour concentrer les effectifs physiques des services déconcentrés en Région. Néanmoins, le ministère considère que la présence locale d'un échelon départemental est indispensable pour les missions de proximité telles que celles exercées aujourd'hui dans les DDTEFP.

En conséquence le ministère avance trois principes concernant ses services :

- lien indissoluble entre le travail et l'emploi,
- nécessité d'un service de proximité (départemental)
- simplification des services déconcentrés transversaux (régionalisation des services supports)

Nous avons posé la question de savoir si le pilotage de l'inspection du travail se fera en direction régionale. F. Heyries indique que ce pourrait être le cas d'un point de vue administratif et juridique avec un relais hiérarchique départemental. La forme définitive de ces liens n'est pas arrêtée à ce jour.

Concernant l'administration centrale, il nous est indiqué que la situation est encore moins définie. Cependant, l'objectif fixé par le président de la République de réduire de moitié les administrations centrales ouvre nécessairement la question des services centraux de notre ministère.

Ainsi la DAGEMO se trouve devant une alternative. Soit ses missions sont étoffées ce qui justifie de la maintenir, soit il sera difficile d'empêcher son absorption par une autre administration centrale (DPAEP – ministère des finances).

Concernant la DARES et la DGT, rien n'est décidé à ce jour.

Pour rappel, la DILTI - dont la dissolution a été annoncée par le président Sarkozy - est intégrée dans une nouvelle instance : la DNLF (délégation nationale de lutte contre les fraudes). Cette nouvelle instance doit préciser les contours de son organisation. L'affectation de la vingtaine d'agents du ministère du travail travaillant à la DILTI dépendra de cette organisation.

Concernant la fusion des inspections du travail, il nous est dit que les évaluations des rapprochements en Dordogne et Nord Pas de Calais sont globalement jugées positives malgré les difficultés relevées.

Il existe donc une opportunité portée par le ministère de généraliser la fusion des services. La réflexion engagée avec le ministère de l'agriculture tendrait vers une ouverture en ce sens.

Sur le PMDIT

Il nous est dit que la poursuite du plan est une priorité du ministère et doit aller jusqu'en 2010. Le Parlement Européen vient de confirmer l'objectif de doter l'inspection du travail d'un agent de contrôle pour 10 000 salariés en matière de santé et d'hygiène sécurité.

La réalisation de la première tranche du PMDIT (2007) sera complète avec l'affectation des IET en mars 2008. Il existe également un problème de recrutement des contrôleurs du travail, 20 lauréats du concours 2007 n'ayant pas donné suite.

L'évaluation de cette première phase du PMDIT est donc faussée en 2008. La DGT se déplacera dans les 11 régions renforcées en 2006-2007 pour faire un point qualitatif sur l'état d'avancement du PMDIT.

En 2008, l'accroissement des effectifs de contrôle se fera majoritairement par recrutement, les redéploiements seront marginaux pour les inspecteurs et les contrôleurs. En revanche, les besoins d'agents de secrétariats dans les pôles travail renforcés devront être couverts par des redéploiements vu l'absence de recrutement d'agents de catégorie C et le transfert de certaines missions.

À ce jour toutes les régions ont présenté un projet. Toutes ont obtenu des moyens de contrôle supplémentaires, mais de manière inégale.

Jean BESSIERE nous indique à ce stade que les régions étaient plus demandeuses de poste de Contrôleurs que de poste d'Inspecteurs (250 demandes de postes de contrôleurs pour 100 disponibles pour 2008.) Selon nous, cette demande des Régions reflète le besoin du contrôle des entreprises de moins de 50 salariés et interroge sur la répartition du champ de compétence entre Contrôleurs et Inspecteurs (CF [livre blanc SYNTEF CFDT](#))

Le PMDIT continue de prévoir l'accroissement du nombre d'ingénieurs et de médecins pour renforcer les cellules pluridisciplinaires. Jean BESSIERE nous informait à ce stade qu'à son sens, ces cellules étaient insuffisamment sollicitées par les sections d'Inspection.

Nous avons ensuite parlé du positionnement du DAT Inspectant qui se développera selon nos interlocuteurs à condition qu'il s'inscrive dans un nouveau modèle de section.

Le SYNTEF-CFDT sera extrêmement vigilant quand aux suites réservées au PMDIT.

En ce qui concerne la RGPP, nous continuerons à vous informer lors de chaque évolution des projets présentés, et agirons afin de préserver l'intérêt de l'ensemble des agents.

Paris, le 12 décembre 2007